ZINADI IMMOBILIER SAS

Société par actions simplifiée (SAS)

au capital social de 100000 €

10 RUE DU CHEMIN VERT 75011 PARIS

RCS PARIS 790312714

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 04/12/2025

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

ZEK NW JK FEK DT

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par les Associés la cession de 40 actions pour un montant de 1 euros de la Société détenues par Fouad EL KURDI en date du 05/01/2026, à l'associé cessionnaire suivant : M. Ziad El Kurdi, résidant 10 rue du chemin vert 75011 PARIS (75011), France né(e) le 13/12/1985 à Neuilly Sur Seine 92.

Cette résolution est adoptée par l’ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

Il est pris acte par les Associés la cession de 140 actions pour un montant de 1 euros de la Société détenues par Nadine WEHBI en date du 05/01/2026, à l'associé cessionnaire suivant : M. Ziad El Kurdi, résidant 10 Rue du Chemin Vert 75011 Paris, France né(e) le 13/12/1985 à Neuilly Sur Seine Hauts de Seine.

Cette résolution est adoptée par l’ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3

Il est pris acte par les Associés la cession de 180 actions pour un montant de 1 euros de la Société détenues par Nadine WEHBI en date du 05/01/2026, à un nouvel associé : la société jjk invest, SAS au capital social de 1000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 948419189, ayant son siège social au 22 Boulevard Jean Mermoz, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, dûment représentée par Jade KHODR.

Cette résolution est adoptée par l’ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 4

Il est pris acte par les Associés la cession de 320 actions pour un montant de 1 euros de

ZEK NW JK FEK DT

la Société détenues par Dima TOUENI en date du 05/01/2026, à un nouvel associé : la société JJK INVEST, SAS au capital social de 1000 euros, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 948419189, ayant son siège social au 22 Boulevard Jean Mermoz, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, dûment représentée par Jade KHODR.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 5

Il est pris acte par les Associés de l'adjonction d'une activité à l'activité existante de la Société à compter du 05/01/2026.

L'activité de la Société est désormais :

– L'acquisition, la propriété, la détention, la gestion, l'administration, l'exploitation de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis ; – La mise en location, sous toutes formes, de biens immobiliers appartenant à la société ; – L'achat, la vente, l'échange, la rénovation, la réhabilitation, la construction, la transformation ou l'aménagement de tous biens immobiliers ; – La réalisation de toutes opérations de marchand de biens ; – La prise de participation dans toutes sociétés ou groupements immobiliers, directement ou indirectement, par voie d'acquisition, d'apport, de fusion ou de création ; – L'étude, la réalisation et la commercialisation de programmes immobiliers, directement ou par l'intermédiaire de tiers ;

Et plus généralement :

– Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 6

Il est pris acte par les Associés de la modification de la dénomination sociale de la Société. A compter du 05/01/2026, la Société sera désormais dénommée ABL PARTNERS, en remplacement de l'ancienne dénomination, ZINADI IMMOBILIER SAS.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 7

En conséquence de la cession de titres objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au capital social dans les statuts de la Société.

En conséquence de la modification de l'activité de la Société, objet de la décision

 ZEK NW JK FEK DT

ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif à l'objet social dans les statuts de la Société.

En conséquence de la modification de la dénomination de la Société, objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif à la dénomination sociale dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 8 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

Ziad El Kurdi, associé(e)



Fouad EL KURDI, associé(e)



Nadine WEHBI, associé(e)



Dima TOUENI, associé(e)

ZEK NW JK FEK DT



Fouad EL KURDI, Cédant d'actions de la Société



Ziad El Kurdi



Nadine WEHBI, Cédant d'actions de la Société



Ziad El Kurdi



Nadine WEHBI, Cédant d'actions de la Société



ZEK NW JK FEK DT



Dima TOUENI, Cédant d'actions de la Société





 ZEK NW JK FEK DT